



## Syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises

Appui à l'organisation et à l'animation de la concertation dans le cadre de l'élaboration de stratégies paysagères partagées

### Marchés publics

### Marché de prestations intellectuelles

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### 1. Identification de l'organisme qui passe le marché

Le Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises  
Pôle d'activités - Ferme d'Icart  
09240 MONTELS  
Tél : 05.61.02.71.69  
Email : [info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr)

### 2. Personne responsable du marché

Monsieur Kamel CHIBLI, Président par intérim du Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises.

### 3. Objet du marché

Appui à l'organisation et à l'animation de la concertation dans le cadre de l'élaboration de stratégies paysagères partagées

### 4 . Type de passation et forme du marché

Marché public de prestations intellectuelles (en application des articles 29 et 30 du code des marchés publics).  
Le présent marché est passé en procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

### 5. Lieu d'exécution

Les communes du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises et les communes associées.

### 6. Mode de financement

Le projet est financé en partie par une subvention de la Région Occitanie – Pyrénées-Méditerranée dans le cadre du contrat spécifique 2018-2019 et par une subvention ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) accordée au territoire du Haut-Videssos, lauréat de l'appel à projet « Plan de paysage » 2018. Le reste à charge (autofinancement) sera apporté par le PNR d'une part et la commune d'Auzat, porteuse pour les communes du Haut-Videssos, d'autre part.

Le règlement des acomptes s'effectuera sur la base d'une demande de paiement. Le montant des acomptes ne doit, en aucun cas, dépasser la valeur des prestations auxquelles ils se rapportent.

### 7. Date de publication

Le 24/01/2019.



### 8. Remise des offres :

La date limite de réception des offres est fixée au **vendredi 22 février 2019 à 15h00 au plus tard.**

Les réponses seront transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.

Sur l'enveloppe extérieure, devront uniquement figurer les mentions suivantes :

« MARCHÉ : « APPUI A L'ORGANISATION ET A L'ANIMATION DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DE STRATEGIES PAYSAGERES PARTAGEES »

« NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS »

« A L'ATTENTION DU PRESIDENT PAR INTERIM DU SMPNR PA »

L'enveloppe dûment cachetée sera adressée à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises  
Pôle d'activité  
Ferme d'Icart  
09240 MONTELS

### 9. Retrait du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation (DCE) peut être téléchargé sur : <http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/les-actualites/les-marches-publics/> ou envoyé par mail sur demande.

Pour tout téléchargement de Dossier de Consultation des Entreprises, merci de bien vouloir vous manifester en envoyant un mail à l'adresse suivante : [a.marfaing@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:a.marfaing@parc-pyrenees-ariegeoises.fr)

et en indiquant l'objet du Marché : « Appui à l'organisation et à l'animation de la concertation dans le cadre de l'élaboration de stratégies paysagères partagées »

### 10. Conditions relatives au marché

La consultation est ouverte à des candidats se présentant à titre individuel (le titulaire-contractant) ou sous la forme d'un groupement (les co-contractants) solidaire ou conjoint.

L'offre doit contenir au minimum la raison sociale, les coordonnées et les références de chacun des membres du groupement.

### 11. Conditions de participation

Le candidat, qui se présente à titre individuel ou sous la forme d'un groupement, devra disposer, a minima, des compétences dans les domaines d'expertise suivants :

- Animation de groupe et techniques participatives,
- Mobilisation d'une grande diversité d'acteur, concertation,
- Capacité au travail collaboratif,
- Démarche de créativité et d'intelligence collective,
- Communication (stratégie) et maîtrise de différents médias (internet, vidéo...).

→ Compétences liées : voir Cahier des charges dans dossier de consultation.

### 13. Montant de la prestation

**Plafonné à 18 750 € TTC (15 000 HT).**



#### 14. Dossier à fournir :

Le dossier transmis par le candidat doit comporter :

**- Un dossier, portant la mention « candidature », comportant les pièces suivantes :**

- L'acte d'engagement pré-rempli et signé,
- Le document de consultation, paraphé et signé,
- Une déclaration du candidat (DC1 et DC2 ou équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.
- Les déclarations et certificats fiscaux. Ils pourront être remplacés par une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat. Cette déclaration permettra au candidat de justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales.
- Les documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat.
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45, 47, 49 et 50 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 51 du décret 2016 – 360 du 25 mars 2016 concernant les interdictions de soumissionner.
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L-5212, L5212-2, L5212-3 et L5212-4 du Code du travail.

**- Un autre dossier, portant la mention « offre », faisant clairement apparaître :**

- Une note d'intention présentant de manière détaillée et argumentée la méthodologie proposée. La proposition de base pourra être étoffée par des options.
- Les compétences affirmées du prestataire, la présentation de ses références professionnelles, les aspects matériels et humains dont il dispose et qu'il entend mobiliser pour l'exécution des missions du présent cahier des charges afin de déterminer la valeur technique du candidat. A minima : Un CV du prestataire (et de tous les intervenants au sein du projet).
- Un calendrier prévisionnel détaillé (indiquant les délais et les aspects méthodologiques nécessaires au respect de ce calendrier).
- L'organisation projet retenue : Le candidat organisera son intervention de manière à communiquer, par courriel au maître d'ouvrage, et au moins une semaine, avant les réunions, les documents qui serviront de support aux réunions de travail (note écrite, présentation « Power point » (PPT), éléments d'avancement du projet..).
- Un devis détaillé précisant : la ventilation par jour par membres de l'équipe (prix de journée et temps passés pour chaque élément), le coût des outils proposés, le coût des options d'intervention proposées, le coût de chacune des réunions ainsi que celui d'une réunion supplémentaire, le coût des restitutions par élément de mission ou phase.

#### 15. Critères d'attribution

Se reporter au cahier des charges dans dossier de consultation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats qui présentent les meilleures offres.

#### 16. Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs : Camille JAUDIN, [c.jaudin@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:c.jaudin@parc-pyrenees-ariegeoises.fr)

Renseignements techniques : Laure CHEVILLARD, [l.chevillard@parc-pyrenees-ariegeoises.fr](mailto:l.chevillard@parc-pyrenees-ariegeoises.fr)